

ARRETE N° 134/2024/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du Code Pénale,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame Emilia VERGARA de l'association les promenades musicales qui se trouve au château de Crevecoeur 14340 CREVECOEUR EN AUGE.

CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARVIS DE L'EGLISE DE LIVAROT RUE MARECHAL FOCH 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Emilia VERGARA est autorisée à occuper le domaine public sur le parvis de l'église en y installant un camion de type food truck le Jeudi 25 Juillet 2024 de 17h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : Madame s'engage à laisser les lieux propre à l'issue de son service.

ARTICLE 3: Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur chef de la Briga de Gendarmerie de Livarot.
- Au service Technique de Livarot-Pays d'Auge,

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, Le 22 Juillet 2024.

Le Maire Délégué de LIVAROT,

Vanessa BONHOMME

